

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

ARTICLE 1 : pour monter sur le tatami, il faut être licencié au club et à jour de sa cotisation, avoir le certificat médical.

ARTICLE 2 : pour un extérieur du club, être licencié à la F.F.J.D.A. et avoir l'autorisation de l'entraîneur.

ARTICLE 3 : la responsabilité de l'entraîneur commence au moment où l'enfant monte sur le tatami et jusqu'au moment où il en ressort.

ARTICLE 4 : tout judoka inscrit au club ne pourra en changer sans autorisation préalable des enseignants, du président et des membres du bureau.

ARTICLE 5 : les enseignants auront tout pouvoir pour exclure pendant un ou plusieurs cours tout élément perturbateur.

ARTICLE 6 : l'élément perturbateur sera convoqué avec ses parents ou tuteur par le président.

ARTICLE 7 : les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité pour pratiquer le judo sont les suivantes :

- pieds et mains propres,
- ongles courts et non souillés,
- kimono réglementaire propre et bien repassé,
- pendentifs, bracelets, boucles d'oreilles, montres et bijoux sont interdits sur le tatami,
- cheveux longs attachés avec élastique (pas de barrettes),
- aucun objet métallique,
- chaussures obligatoires pour se déplacer du vestiaire au tatami.

ARTICLE 8 : pour le bon déroulement des cours et le suivi de la progression, il est souhaitable :

- de respecter les horaires,
- d'être assidu (e).

ARTICLE 9 : le bon respect des règles du judo passe par le respect des élèves envers leurs professeurs et le personnel d'encadrement.

ARTICLE 10 : tout judoka du club surpris avec des substances illicites (interdites) sera exclu temporairement du club, en attendant la décision fédérale.

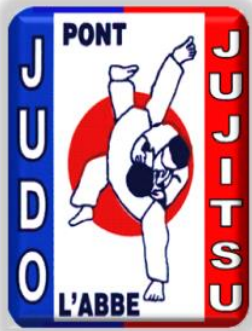
ARTICLE 11 : il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du dojo.

ARTICLE 12 : les spectateurs doivent respecter le silence et éviter tout bruit dérangeant l'activité sportive.

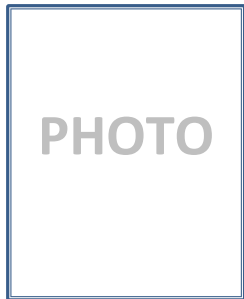
ARTICLE 13 : toutes les cotisations payées ne peuvent être remboursées, sauf cas majeur (santé avec preuve à l'appui, mutation) chaque cas sera étudié par le bureau.

ARTICLE 14 : la prise en compte des élèves n'est effective qu'à partir du moment où l'élève se trouve dans le dojo. Le club décline toute responsabilité pour des accidents ou incidents qui se produiraient à l'extérieur du dojo avant et après les cours.

LE PRESIDENT
Olivier MACAUD



FICHE DE RENSEIGNEMENTS



Numéro de licence :

NOM : Prénoms :

Date de naissance/...../.....

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Date de naissance/...../.....

Catégorie d'âge : Poids :kg

Grade en cours : Date d'obtention :/...../20...

Domicile : /... /... / ... /... travail M. : /... /... / ... /... travail MME. : /... /... / ... /...

M. : /... /... / ... /... MME. : /... /... / ... /...

Votre adresse Mail :

Personne à prévenir en cas d'accident :

... /... /... / ... /... ... /... /... / ... /...

Cadre réservé au club

Certificat médical : oui Autorisations parentales : oui non Passeport sportif : oui non



Autorisation d'utilisation d'informations et de photos concernant le licencié

Je/nous, soussigné(e) (ées), M. et Mme..... (Représentant légal du Licencié nommé ci-dessus) autorise/ons les responsables du judo club de Pont l'Abbe d'Arnoult à utiliser :

- Certaines informations concernant le dénommé licencié (nom, prénom, adresse, code postale, ville.....) pour la gestion informatisée.
- Des photos prises dans le cadre de la pratique du judo/jujitsu et concernant le dénommé licencié à paraître sur le site Internet www.judojujitsuPontLabbe.fr du judo club, dans le journal <<sud-ouest>> ou toute autre parution.



APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

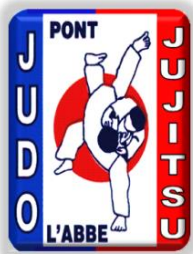
Nous, soussignés(es), M. ou et Mme:

Attestent avoir pris connaissance du règlement intérieur du club

Fait à Pont l'Abbe d'Arnoult, le : ... /... /20...

Signature du/des parent(s)
(Précédée de la mention <<lu et approuve>>)

signature du licenciés
(Précédée de la mention <<lu et approuve>>)



AUTORISATION PARENTALE

Nom du licencié :

Prénom :

Je/nous, soussigné/e (ée) (ées), M. ou Mme (Représentant légal du Licencié nommé ci-dessus) autorise/ons les responsables du judo club de Pont l'Abbe d'Arnoult à présenter mon (mes) enfant(s) à un médecin en cas de besoin urgent à donner les soins et si nécessaires sous anesthésie. Nous engageons à rembourser les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques éventuels.

- Si cela est possible, nous souhaitons consultation du docteur :
☎ : ... / ... / ... / ... / ...
- Ou l'hospitalisation à ville

Observation particulières (contre-indications, allergies.....) :

.....
.....
.....

Personne à prévenir en cas d'accident :

☎ : ... / ... / ... / ... / ...

☎ : ... / ... / ... / ... / ...

Nous autorisons notre (nos) enfant(s) :

- A participer aux activités par l'association (transport y compris). oui non
 - À voyager en voiture individuelle ou transport collectif(s). oui non
- Cocher obligatoire*

Nous autorisons notre enfant à rentrer à la maison, après les cours :

- Que s'il est accompagné de ou de toute autre personne pour laquelle nous nous engageons à faire connaître l'identité auparavant au président du club de judo
- Si exceptionnellement notre enfant devait sortir avant la fin du cours, nous nous engageons à fournir une décharge au président du club de judo ou à l'enseignant.

Fait à Pont l'Abbe d'Arnoult, le : ... / ... / 20...

Signature du/des parent(s)
(Précédée de la mention <<lu et approuve>>)



CERTIFICAT DE NON CONTRE-INDICATION

A la pratique d'un sport

Je soussigné Docteur.....certifie avoir examiné ce jour
Mme, Mlle, Mr :, né (e) le :
Appartenant à l'association sportive *JUDO CLUB DE PONT L'ABBE D'ARNOULT* Et n'avoir
pas constaté à ce jour, des signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du sport
suivant :

Judo

jujitsu

judo self-défense en compétition

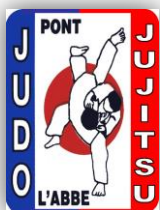


A :

Le :

Signature

Exemplaire dossier club



CERTIFICAT DE NON CONTRE-INDICATION

A la pratique d'un sport

Je soussigné Docteur.....certifie avoir examiné ce jour
Mme, Mlle, Mr :, né (e) le :
Appartenant à l'association sportive *JUDO CLUB DE PONT L'ABBE D'ARNOULT* Et n'avoir
pas constaté à ce jour, des signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du sport
suivant :

Judo

jujitsu

judo self-défense en compétition

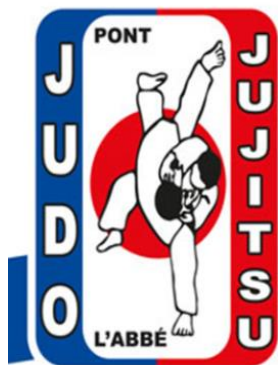


A :

Le :

Signature

Exemplaire passeport du licencié



Pont l'Abbé d'Arnoult

JUDO

JUJITSU

www.judojujitsuPontlabbe.fr

06 83 89 79 18



Horaires des Cours

Lundi

18 h 00 à 19 h 30 : Pré- poussins / Poussins (né en 2007/ 2008)
20 h 00 à 21 h 30 : **Judo/self défense** (Jujitsu) (à partir de 16 ans)

Mardi

17 h 30 à 18 h 30 : Enfants débutants (né en 2008/ 2009)
18 h 30 à 20 h 00 : Poussins Benjamins confirmes (né en 2006 / 2005 / 2004)

Mercredi

17 h 30 à 18 h 30 : Enfants débutants (né en 2008/ 2009)
18 h 30 à 20 h 00 : Minimes, Cadets, Juniors, Senior (né en 2003 et avant)

Jeudi

18 h 00 à 19 h 30 : Pré- poussins / Poussins (né en 2008/ 2009)

Vendredi

18 h 00 à 19 h 30 : Poussins Benjamins confirmes (né en 2006/ 2005/ 2004)
19 h 30 à 21 h 00 : Minimes, Cadets, Juniors, Senior (né en 2003 et avant)

Ces Horaires sont susceptibles d'être modifiés

Judo / Self défense

COURS SPECIAL

Pour les plus de 25 ans

Pour seulement **36€** (*prix de la licence*) Cotisation offerte

Envie de faire une activité sportive

Envie de dépenser votre trop plein d'énergie

Vous avez toujours rêvé de faire du judo

Vous avez arrêté le judo depuis longtemps

Le club vous accueille le 05 septembre 2015

Tous les lundis de 20h00 à 21h30

(Inscription à partir du 05 septembre) PORTE OUVERTE

Président, Enseignant judo

Tel : 06.83.59.79.18

Enseignant self défense

Tel 06.81.21.94.94

Site Internet: judojujitsuPontlabbe.fr